

**TABLEAU DES NORMES DE CLASSEMENT, PAR TIARE DES PENSIONS DE FAMILLE**

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
<b>Chapitre 1 : Equipements</b>												
<b>Extérieurs</b>												
1	Existence d'une enseigne en bon état	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	L'enseigne doit être en bon état et visible, pas de lettres manquantes et enseigne non dégradée (différent du panneau affichant le classement)
2	Existence d'un jardin propre et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Le jardin de la pension doit être bien entretenu et ne pas contenir d'encombrants pour valider ce critère. Les cocotiers sont décotés, les haies taillées, les arbres élagués, pas de gîtes à moustiques...
3	Les accès et les abords des constructions sont propres et non encombrés	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	les accès et abords doivent être nettoyés; pas d'encombrants, pas de gîtes à moustiques
4	Façades des constructions sont propres et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Y compris l'état général des toitures, des portes et fenêtres. Absence de saletés et de fissure sur les murs, de peinture écaillée, de problème d'étanchéité,,
5	Mise en valeur des constructions par un aménagement paysagé et un fleurissement	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Présence d'une végétalisation et un fleurissement soignés aux abords des bâtiments.
6	Zone d'implantation dépourvue de nuisance sonore, visuelle ou olfactive	x ou xONC	5	x ONC	x ONC	x	x	x ONC	x ONC	x	x	Nuisances sonores ou visuelles provenant de la proximité d'une zone industrielle, présence de taudis...Nuisances olfactives par la présence aux abords de la pension d'élevages de porc, de volailles...
7	Existence d'un parking privé dans l'enceinte de l'établissement ou d'un ponton privé	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	L'aire de stationnement doit être bien délimité et le ponton doit être en bon état pour valider ce critère. Si l'accès à l'établissement se fait via un ponton.
<b>Mobilier extérieur</b>												
8	Mobilier de jardin propre et en bon état	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Pour les catégories 1, 2 et 3 tiare, le mobilier en plastique propre et en bon état valide ce critère. Pour la catégorie 4 tiare, le mobilier doit être en résine, bois local, teck ou fer forgé et il doit être assorti pour valider ce critère .
9	Autres mobiliers type chaises longues, transats	x ou o	3	x	o	o	o	x	o	o	o	Pour la catégorie 4 tiare, le mobilier doit être de qualité (en résine, bois local, teck ou fer forgé...), propre et en bon état pour valider le critère. Pour les autres catégories, la présence de plusieurs chaises longues ou transats en plastique valide le critère
<b>Ensemble des espaces communs (accueil, détente, salle de petit déjeuner /restaurant)</b>												
10	Décoration intérieure à partir d'objets et de matériaux locaux et privilégiant le motif et le style polynésien	x	4	x	x	x	x	x	x	x	x	La décoration intérieure doit être d'inspiration en lien avec les ressources et les traditions de l'archipel d'implantation (ex Peue, bambou tressé, coquillage, nacre, corail, sculpture en bois...). Pour les catégories 1 et 2 tiare, les matériaux utilisés doivent être en bon état (améliorations marginales à apporter). Pour la catégorie 3 tiare, l'aménagement d'ensemble doit être assorti et les matériaux utilisés doivent être en bon état (améliorations marginales à apporter). Pour la catégorie 4 tiare, l'aménagement d'ensemble doit être soigné et harmonieux et les matériaux utilisés doivent être de qualité et en parfait état (aucun signe d'usure).
<b>Espace d'accueil et de détente</b>												

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
11	Existence d'un espace d'accueil et de détente propre et en bon état (mur, sol, plafond)	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absence de saletés sur les murs et plafonds, de problème d'étanchéité, de peinture écaillée, de papier peint abîmé, de carrelage cassé, de traces de moisissures... Pour valider ce critère, les catégories 1 à 3 tière doit avoir des installations en bon état (améliorations marginales à apporter). Pour la catégorie 4 tière, les installations doivent être en parfait état (aucun signe d'usure). Cet espace doit être couvert: il est dédié à la réception des hôtes à l'arrivée et constitué un espace de détente pendant le séjour. Il doit être facilement repérable et toujours accessible. Pour valider ce critère, la catégorie 4 tière doit proposer un espace différent de la salle de restauration ou du salon de l'exploitant, à l'usage exclusif des hôtes
12	Mobilier propre et en bon état	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Le mobilier ne doit pas être cassé ou sale. Pour la catégorie 4 tière, le mobilier doit être de standing (en résine, bois local, teck ou fer forgé...), sans trace d'usure pour valider ce critère
13	Bibliothèque	x ou o	2	x	o	o	o	x	o	o	o	Assortiment de lecture tout public, en français et en anglais
14	Télévision à écran plat	o	2	o	o	o	o	o	o	o	o	En état de marche
<b>Accueil et Réception</b>												
15	Affichage des tarifs TTC par unité d'hébergement ou par personne	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	L'affichage doit être visible par la clientèle. L'insertion des tarifs dans le livret d'accueil valide ce critère
16	Un coffre fort à la disposition du client à la réception de l'établissement	x ou o	2	x	x	o	o	x	x	o	o	Information disponible dans le livret d'accueil. <b>En cas de coffre fort individuel disponible dans 100% des chambres, le critère est majoré de 2 points</b>
<b>Espace petit déjeuner ou restaurant</b>												
17	Espace petit déjeuner ou restaurant doit être propre et en bon état (mur, sol, plafond)	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absence de saletés sur les murs et plafonds, de problème d'étanchéité, de peinture écaillée, de papier peint abîmé, de carrelage cassé, de traces de moisissures... Pour valider ce critère, les catégories 1 à 3 tière doit avoir des installations en bon état (améliorations marginales à apporter). Pour la catégorie 4 tière, les installations doivent être en parfait état (aucun signe d'usure)
18	Présence d'une salle à manger disposant d'un nombre de couvert équivalent à la capacité d'accueil de personnes en hébergement	x ou NA	3	NA	NA	x	x	NA	NA	x	x	L'utilisation de la salle à manger et la cuisine de l'exploitant pour la préparation du petit déjeuner valide ce critère.
19	Présence d'un restaurant disposant d'un nombre de couvert au moins équivalent à la capacité d'accueil de personnes en hébergement	x ou o	5	x	x	o	o	x	x	o	o	Pour les catégories 3 et 4 tière, le restaurant doit disposer d'une cuisine propre et en bon état différente de celle de l'exploitant, installée dans l'établissement pour valider ce critère. Il doit proposer un service à la carte ou plusieurs menus comprenant les 3 services (entrées / plats/ desserts)
20	Le mobilier de l'espace petit déjeuner ou restaurant est propre et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Le mobilier ne doit pas être cassé ou sale. Pour la catégorie 4 tière, le mobilier doit être de standing (en résine, bois local, teck ou fer forgé...), sans trace d'usure pour valider ce critère. Pour les autres catégories, le mobilier en plastique valide ce critère
<b>Sanitaires communs</b>												
21	Un sanitaire doté d'un lave-main, propre et en bon état	x ou o	3	x	x	o	o	x	x	o	o	Installé à proximité de la salle de restauration et équipé d'un lavabo avec mélangeur ou mitigeur et essuie main ou sèche main électrique.
<b>Buanderie</b>												
22	Mise à disposition d'un équipement de repassage individuel sur demande	x ou o	2	x	x	x	o	x	x	x	o	L'équipement doit être composé d'une table et d'un fer à repasser

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
23	Espace buanderie équipé et propre, à disposition des hôtes	x ou o	3	x	x	x	o	x	x	x	o	la buanderie doit être dotée d'une machine à laver et des étendoirs individuels doivent être disponibles. La proposition d'un service de blanchisserie valide ce critère ; les tarifs sont le cas échéant affichés ou détaillés dans le livret d'accueil.
<b>Eclairage, Electricité, Télécommunication, internet</b>												
24	Tous les éclairages dans les parties communes fonctionnent et sont en bon état	x ONC	3	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absence de luminaires déteriorés, déboîtés ou sans leur cache ou habillage d'origine; absence d'ampoule défectueuse ou manquante
25	Electricité permanente	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	Si le site n'est pas alimenté par le réseau collectif, une tolérance est admise pour une alimentation partielle la nuit. Dans ce cas, le client doit être préalablement averti (par exemple via le site internet) et un dispositif d'éclairage de remplacement doit être proposé aux hôtes (par exemple, des lampes à piles)
26	Un téléphone fixe ou portable accessible à la clientèle	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	La pension doit afficher ses tarifs si ce service n'est pas gratuit
27	Accès internet par un réseau local sans fil (WIFI) dans les parties communes sauf si le site n'est pas alimenté par le réseau	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	La connexion doit permettre au minimum la possibilité de consulter des courriels (bas débit). En cas d'impossibilité technique justifiée de l'installation du réseau local sans fil, une connexion filaire ou autre système permettant d'avoir une connexion internet devient obligatoire. Pour les catégories 3 et 4 tiare, l'accès internet doit être gratuit pour valider ce critère
<b>Chambre, salle d'eau et sanitaires</b>												
28	Les unités d'hébergement sont propres et en bon état (murs, fenêtres, sol, plafond)	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absence de saletés sur les murs et plafonds, de problème d'étanchéité, de peinture écaillée, de papier peint abîmé, de carrelage cassé, de traces de moisissures... Pour valider ce critère, les catégories 1 à 3 tiare doit avoir des installations en bon état (améliorations marginales à apporter). Pour la catégorie 4 tiare, les installations doivent être en parfait état (aucun signe d'usure)
29	Décoration intérieure à partir d'objets et de matériaux locaux et privilégiant le motif et style polynésien	x	4	x	x	x	x	x	x	x	x	D'inspiration en lien avec les ressources et les traditions de l'archipel d'implantation (exp Peue, bambou tressé, coquillage, corail, sculpture en bois...). L'aménagement d'ensemble doit être assorti et harmonieux et les matériaux utilisés doivent être de qualité pour les catégories 3 et 4 tiare
<b>Surfaces minimales (en m²)</b>												
30	Surface utile en m² par chambre,salle d'eau ,wc, terrasse inclus	x ONC	5	25	18	16	9 ou 12	NA	NA	NA	NA	Critère obligatoire non compensable sauf pour la catégorie 1 tiare. Surface utile pour une capacité réceptive de 2 personnes;prévoir 3m² par personne supplémentaire susceptible d'être hébergée; les chambres d'hôtes des catégories 3 et 4 tiare doivent disposer d'une terrasse. Tolérance de -10% sur la surface minimale pour un maximum de 20% des chambres (arrondi à l'unité inférieure). Pour la catégorie 1 tiare, la valeur minimale de 9 m² correspond à une chambre d'hôte sans salle d'eau et toilette individuelles (cf critère 60). Pour la catégorie 2 tiare, une tolérance de 20% maximum de chambres partageant des salles d'eau et sanitaires communs est accordée (cf critère 60). Dans ce cas, la surface utile minimale de la chambre ne doit pas être inférieure à 13 m² (cf critère 60).
31	Surface totale en m² par unité d'hébergement de type bungalow ( Chambre, salle d'eau, terrasse et le cas échéant coin cuisine)	x ONC	5	NA	NA	NA	NA	35	30	25	20	Critère obligatoire non compensable sauf pour la catégorie 1 tiare. Surface utile pour une capacité réceptive de 2 personnes;prévoir 3m² par personne supplémentaire susceptible d'être hébergée; Tolérance de -10% sur la surface minimale pour un maximum de 20% des bungalows (arrondi à l'unité inférieure)

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
<b>Literie</b>												
32	Respect des dimensions minimales des lits dans 100% des chambres: dimension minimale du lit simple 0,90 X 1,90; dimension minimale du lit double 1,40 X 1,90	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	Les lits superposés ne sont pas autorisés dans toutes les catégories.
33	Mise en place de dimensions majorées dans 100% des chambres: dimension minimale du lit simple 1,20 X 2,00; dimension minimale du lit double 1,80 X 2,00	o	2	o	o	o	o	o	o	o	o	100% des chambres doivent être équipées pour valider ce critère
34	Existence de dispositif de protection de matelas (alèse ou house de protection)	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	Les protections en plastique ne sont pas acceptées
35	Les oreillers sont propres et en bon état	x ONC	2	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absences de tâches, de trous; pour la catégorie 4 tiare, les oreillers doivent être d'excellente qualité (gamme hôtel, pas de garnissage en mousse ou billes)
36	Le linge de lit (draps, housses, taies d'oreiller) est propre et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Absences de tâches, de trous, de décoloration ; Pour les catégories 2 et 3 tiare, l'ensemble de linge de lit doit être assorti pour valider ce critère. Pour la catégorie 4 tiare, l'ensemble de linge de lit doit être assorti et en harmonie avec la décoration intérieure pour valider ce critère.
37	La literie est propre et en bon état	x ONC	3	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Ensemble constitué par un matelas et un sommier. Absence de tâches, de trous, de décoloration. Pour la catégorie 4 tiare, l'existence de matelas mousse ne valide pas ce critère; la literie doit être d'excellente qualité et de la gamme hotel pour cette catégorie
<b>Linge de toilette</b>												
38	Présence de linge de toilettes propre et en quantité suffisante	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	La quantité suffisante correspond à la capacité d'accueil de la chambre. Pour les catégories 1 à 3 tiare: minimum 1 grande serviette par occupant et 1 tapis de bain. Pour la catégorie 4 tiare: minimum 1 grande serviette + 1 petite serviette par occupant et 1 tapis de bain; Le jeu de serviettes doit être assorti et de bonne qualité pour valider ce critère en ce qui concerne les 3 et 4 tiare
<b>Equipement électrique de la chambre</b>												
39	Tous les éclairages dans l'unité d'hébergement fonctionnent et sont en bon état	x ONC	3	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Fourniture d'électricité en permanence sauf si le site n'est pas alimenté par le réseau communal
40	Interrupteur éclairage central depuis l'entrée et le lit (va-et-vient)	x ou o	3	x	o	o	o	x	o	o	o	Absence de luminaires détériorés, déboîtés ou sans cache ou habillage; absence d'ampoule défectueuse ou manquante
41	Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	L'interrupteur permettant d'allumer ou d'éteindre l'éclairage principal de la chambre doit être accessible depuis le lit
42	Prise de courant libre d'utilisation dans la chambre	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	La présence de liseuses ou lampes de chevet valide ce critère; le nombre de point d'éclairage doit correspondre au nombre d'occupants sauf pour la catégorie 1 tiare pour laquelle un seul point lumineux est exigé pour un lit double.
<b>Equipements et mobiliers de la chambre</b>												
43	Tous les équipements et mobiliers de la chambre sont propres et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	En catégorie 1, 2 et 3 tiare, une prise exigée; en catégorie 4 tiare, deux prises exigées, les fiches multiples ou socles mobiles ne valident pas ce critère
44	Coiffeuse ou table avec assises	x	3	x	x	o	o	x	x	o	o	Absence d'équipements ou de mobiliers cassés, déboîtés et sales. Pour les catégories 1 et 2 tiare, les équipements et mobiliers doivent être en bon état ou nécessiter au plus que des améliorations marginales pour valider ce critère. Pour la catégorie 3 tiare, les équipements et mobiliers doivent être de qualité, leur état ne nécessitant au plus que des améliorations marginales pour valider ce critère. Pour la catégorie 4 tiare, les équipements et mobiliers doivent être de qualité, leur état ne nécessitant au plus que des améliorations marginales pour valider ce critère.
												Pas de mobilier en plastique

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
45	Tablette de chevet ou équivalent	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	Le nombre de tablette de chevet doit correspondre au nombre d'occupants sauf pour les catégories 1 tiare et 2 tiare qui devront fournir respectivement une et deux tablettes. Les tablettes peuvent être intégrées à la tête de lit.
46	Penderie ou système équivalent équipé de 5 cintres de qualité	x ou o	3	x	x	x	x ou o	x	x	x	x ou o	Pour la catégorie 1 tiare, un portant avec au moins 5 cintres de qualité valide ce critère. Pour la catégorie 1 tiare, ce critère passe en optionnel si le critère suivant (rangement étagé) est rempli
47	Rangement étagé à plat pour le linge	x ou o	3	x	x	x	x ou o	x	x	x	x ou o	Rangement sous forme d'étagère ou de commode. Pour la catégorie 1 tiare, ce critère passe en optionnel si le critère précédent (penderie) est rempli
48	Une moustiquaire fournie par lit	x ou o	3	x ou o	x	x	x	x ou o	x	x	x	Des moustiquaires aux fenêtres de la chambres ou la fourniture de diffuseurs électriques en état de marche valide ce critère. <b>Ce critère passe en statut optionnel si la chambre est climatisée</b>
<b>Equipements sécurité des clients</b>												
49	Les portes et fenêtres de l'unité d'hébergement se ferment à clé	x	5	x	x	x	x	x	x	x	x	Pour valider ce critère, le système de fermeture doit fonctionner sur toutes les portes et fenêtres et dans tous les bungalows
<b>Equipements pour le confort des clients</b>												
50	Climatisation des unités d'hébergement	x ou o	4	x	o	o	o	x	o	o	o	<b>Au minimum 1/3 des unités d'hébergement doivent être climatisées pour valider ce critère. Dans le cas où toutes les unités sont climatisées, le critère est majoré de 2 points</b>
51	Brasseur d'air dans 100% des unités d'hébergement sauf si climatisées	x ou o	2	x ou o	x ou o	x ou o	x ou o	x ou o	x ou o	x ou o	x ou o	Pour les catégories 3 et 4 tiare, le brasseur d'air doit être fixé au plafond. Pour les catégories 1 et 2 tiare, la présence d'un ventilateur sur pied valide ce critère. Quelque soit la catégorie, ce critère est obligatoire pour les unités d'hébergement non climatisées
52	Assombrissement intérieur (rideaux, doubles rideaux, etc...) de chaque chambre	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Des rideaux ou tout autre système doivent permettre un assombrissement suffisant de la chambre. Des rideaux de type voilage ne sont pas acceptés. Un système d'occultation opaque des chambres majore le critère de 2 points supplémentaires
53	Confort acoustique: l'environnement de l'unité d'hébergement est calme	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Absence de bruits répétitifs provenant de l'extérieur, des parties communes ou des unités voisines
<b>Equipements complémentaires</b>												
54	Accès internet par un réseau local sans fil (wifi) dans toutes les unités d'hébergement sauf si le site n'est pas alimenté par le réseau	x ou NA	5	x ou NA	x ou NA	o	o	x ou NA	x ou NA	o	o	La connexion doit permettre au minimum la consultation des courriels. En cas d'impossibilité technique pour le wifi dans les unités d'hébergement, ce critère passe en "non applicable"
55	Présence d'un livret d'accueil présentant les activités et informations touristiques sur l'île ainsi que l'ensemble des services et tarifs de la pension de famille	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Disponible dans toutes les unités d'hébergement pour les catégories 3 et 4 tiare. Disponible à l'accueil pour les 1 et 2 tiare. Si le livret est également en anglais, le critère est majoré de 2 points
56	Trousse de premier secours accessible à la clientèle	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	Disponible à la réception

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS	
				4	3	2	1	4	3	2	1		
57	Bloc kitchenette assorti d'une aération suffisante ou hotte aspirante, placard de rangement, batterie de cuisine, vaisselle et couverts, l'ensemble devant être propre et en bon état	o	5	o	o	o	o	o	o	o	o	o	la vaisselle et les couverts doivent être assortis et en rapport avec la capacité d'accueil; La hotte ou fenêtre si l'aération est suffisante; Le coin cuisine doit être à minima équipé d'un évier, d'une plaque de cuisson, d'un four à micro onde, d'un réfrigérateur, d'une cafetière, d'une bouilloire et d'un grille-pain ,la batterie de cuisine (poêles, casseroles, spatules, louche ), une planche à découper et des couteaux de cuisine; l'ensemble devant être propre et en bon état. Pour valider ce critère, vérifier la présence d'une kitchenette dans au moins 50% des chambres
58	Jacuzzi ou piscine privé propre et en état de marche	o	5	o	o	o	o	o	o	o	o	o	Le nombre de points attribués est proportionnel au nombre d'unités d'hébergement équipés. le point est arrondi à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure ou égale à 0,50 et arrondi à l'unité inférieure lorsque la décimale est inférieure à 0,50
<b>Salle d'eau et sanitaires</b>													
59	Toutes les salles de bain et l'ensemble des équipements sont propres et en bon état	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Le sol, le plafond, la paroi de douche (ou rideau de douche) et les murs sont propres et en bon état (absence de moisissures, saletés, traces de calcaire, cheveux...). Absence de carrelage cassé et de revêtement abîmé. Les joints sont en bon état. Absence d'équipements cassés ou déboîtés. Absence de mauvaises odeurs provenant du système d'assainissement des eaux usées
60	Toutes les unités d'hébergement doivent disposer d'une salle de bain équipée de douche avec mélangeur ou mitigeur , WC avec abattant, lavabo avec robinet mélangeur ou mitigeur, eau courante froide 24 heures sur 24, porte savon, miroir, éclairage en état de fonctionnement	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	Pour les catégories « chambre d'hôte 3 et 4 tière », la salle de bain est individuelle et intégrée à l'unité d'hébergement. Pour les catégories « chambre d'hôte 1 et 2 tière », la salle de bain peut être individuelle ou collective et elle peut être séparée de la chambre. Toutefois, une tolérance de 20% maximum de chambres (arrondi à l'unité inférieure) partageant des salles de bain collectives est accordée à la catégorie « chambre d'hôte 2 tière ». Une salle de bain collective peut être partagée par 2 unités d'hébergement ou 6 personnes maximum. Pour le fare d'hôte, la salle de bain est individuelle et non détachée du bungalow.
61	Eau chaude à toute heure	x ou o	3	x	x	x	o	x	x	x	o	o	La fourniture de l'eau chaude qu'en fin de journée valide ce critère pour les pensions implantées dans les îles touchées par des restrictions d'eau. Dans ce cas, la clientèle est informée via les supports d'information de la pension.
<b>Equipements des salles de bains</b>													
62	Brosse WC, dévidoir à papier, poubelle de salle de bain	x	3	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Propre et en bon état
63	Eclairage principal par plafonnier ou mural	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	La salle de bain doit être dotée d'un éclairage principal , en bon état de fonctionnement. Le luminaire n'est pas détérioré, déboîté ou sans cache ou habillage.
64	Un éclairage au dessus du lavabo	x ou o	2	x	o	o	o	x	o	o	o	o	Présence d'un éclairage situé au-dessus du lavabo en plus de l'éclairage principal (cf critère 63), en bon état de fonctionnement ; le luminaire n'est pas détérioré, déboîté ou sans cache ou habillage.
65	Une prise de courant près du miroir	x ou o	2	x	x	o	o	x	x	o	o	o	une prise de courant standard situé près du miroir de la salle de bain.
66	Présence de produits d'accueil	x	4	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Au minimum 1 savon ou 1 gel douche + 1 shampoing dans 100% des chambres. Le shampoing-douche valide ce critère; produits renouvelables à la demande
67	Existence d'une patère ou d'un porte serviette	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	support servant à suspendre une serviette
<b>Equipements spécifiques</b>													

CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
<b>Jeux en plein air et divertissement</b>												
68	Matériels de loisir et activités de plein air disponibles depuis l'établissement: par exemple pirogue, kayak, vélos, palmes&masques, bodyboard, plongée, excursions, pêche, ping pong, portique etc...	x	4	x	x	x	x	x	x	x	x	Recours possible à des prestataires pour les activités touristiques - l'établissement doit proposer au moins 2 équipements de loisirs de plein air en bon état d'entretien pour valider ce critère
69	Animations ou démonstrations culturelles ou artisanales locales dans l'établissement	o	2	o	o	o	o	o	o	o	o	Pour valider ce critère, l'établissement doit proposer régulièrement et au moins 1 fois par semaine des animations ou démonstrations culturelles (exposition artisanale, démonstration de paréo, de confection de colliers de fleurs ou coquillage, préparation culinaire, danses ou animations musicales polynésiennes ...).
70	Activités ludiques dans l'établissement (jeux de société pour tous âges, billard, baby foot...)	o	2	o	o	o	o	o	o	o	o	Un minimum de 3 jeux de société ou la présence d'un billard ou babyfoot... valide le critère
71	Existence d'une piscine propre et en bon état	x ou o	4	x ou o	x ou o	o	o	x	x ou o	o	o	Absence de saletés, de peinture écaillée, de carrelage cassé, de traces de moisissures. Ce critère devient obligatoire pour la catégorie 3 tiare dès lors que la pension n'est pas située en bord de mer. Il devient optionnel pour toutes les catégories implantées dans les îles touchées par des restrictions en eau
<b>Chapitre 2: Service au Client</b>												
<b>Accueil et relations clientèle</b>												
72	Disponibilité de l'exploitant de la pension de famille	x ONC	5	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	x ONC	La présence de l'exploitant doit être permanente afin de faciliter le séjour, les démarches et les besoins d'information des hôtes; un employé peut remplacer l'exploitant de manière occasionnelle
73	Geste d'accueil en fin de séjour	o	2	o	o	o	o	o	o	o	o	Objets disponibles en stock: par exemple, un souvenir de la pension, un collier de coquillage, un chapeau...offert au départ de l'hôte.
74	Geste d'accueil à l'arrivée	x ou o	2	x	x	x	o	x	x	x	o	En signe de bienvenue : un collier de fleur, un jus de fruit, un coco glacé ou des fruits locaux...le site internet de la pension doit présenter le geste d'accueil
75	Existence d'un site internet présentant l'établissement, ses prestations et ses tarifs	x ou NA	3	x ou NA	x ou NA	x ou NA	x ou NA	x ou NA	x ou NA	x ou NA	x ou NA	le site doit être à jour; en cas d'absence de réseau internet, ce critère passe en critère non applicable
<b>Entretien et ménage des chambres</b>												
76	Le ménage est effectué tous les jours	x ou NA	4	x	NA	NA	NA	x	NA	NA	NA	Les supports (livret d'accueil ou site internet) présentant la pension et ses prestations doivent contenir ces informations pour valider ce critère
77	Le ménage est effectué tous les 2 jours	x ou NA	3	NA	x	NA	NA	NA	x	NA	NA	
78	Le ménage est effectué tous les 3 jours	x ou NA	2	NA	NA	x	x	NA	NA	x	x	
79	Changement des draps, housses et taies d'oreiller tous les 3 jours	x ou NA	1	x	x	x	x	x	x	x	x	
80	Changement du linge de toilette tous les 2 jours	x ou NA	3	x	NA	NA	NA	x	NA	NA	NA	
81	Changement du linge de toilette tous les 3 jours	x ou NA	1	NA	x	x	x	NA	x	x	x	
<b>Service de restauration, petit déjeuner, boissons</b>												
<b>Service petit déjeuner</b>												
<b>Nombre de gammes minimales de produits au petit déjeuner</b>				6 gammes de produits	5 gammes de produits	4 gammes de produits	3 gammes de produits	6 gammes de produits	5 gammes de produits	4 gammes de produits	3 gammes de produits	Présence minimale d'un produit par gamme
82	Petit déjeuner respectant le nombre de gammes de produits	x	4	x	x	x	x	x	x	x	x	Les supports (livret d'accueil ou site internet...) présentant la pension et ses prestations doivent détailler la composition du petit déjeuner. Détail des gammes: boissons chaudes (café, chocolat, thé, lait) obligatoires, jus de fruits, fruits frais, charcuterie, produit lacté, céréales, fromage, confiture miel et beurre, viennoiserie-pain, plat chaud, fruits secs ou compote
83	Proposition de produits issus de la production locale dans au moins deux gammes de produits	x	2	x	x	x	x	x	x	x	x	
<b>Service de restauration</b>												





CONDITIONS MINIMALES À RESPECTER, PAR POSTE ET PAR NIVEAU DE CLASSEMENT		Statut du critère	Points	CHAMBRE D'HOTES				FARE D'HOTES				PRECISIONS
				4	3	2	1	4	3	2	1	
<b>Chapitre 4: Etat et architecture d'ensemble</b>												
100	Constructions de bonne qualité, intégrées à l'environnement	x ou NA	2	NA	NA	x	x	NA	NA	x	x	Bon état général des constructions, le style est simple et l'ensemble des installations est propre et confortable
101	Constructions de standing, bien intégrées à l'environnement	x ou NA	6	NA	x	NA	NA	NA	x	NA	NA	Respect du style architectural local, de l'utilisation de matériaux et bois locaux, au moins dans l'agencement et la décoration intérieure, l'ensemble des installations étant homogène, d'un très bon confort et s'intégrant dans un environnement naturel de qualité.
102	Constructions de haut standing et de caractère, parfaitement intégrées à l'environnement	x ou NA	10	x	NA	NA	NA	x	NA	NA	NA	Etablissement ayant du charme et du caractère. Il peut s'agir d'une maison d'architecte ou de bungalows de style polynésien construits avec des matériaux nobles ou de qualité, l'ensemble devant être harmonieux et homogène dans un style architectural parfaitement intégré à un environnement naturel de qualité. L'aménagement paysager doit être soigné et les espèces locales valorisées

Critères obligatoires	x
Critères "optionnels"	o
Critères "non applicables"	NA
Critères "obligatoires non compensables"	x ONC